

Faculté de droit

CRIM3

Doctorat en criminologie**Gestion du programme**

ECRI Ecole de criminologie

Présidente : Fabienne Brion**Contact** : Jeanine Bedynek

Tél. 010478854

info@crim.ucl.ac.be

La gestion administrative du programme est confiée à Mme Zaorski-Bedynek.

La directrice administrative reçoit les étudiants au bureau C.148, 1er étage de la Faculté de droit.

Tél. 010478854 - zaorski@crim.ucl.ac.be

Les informations plus générales peuvent être obtenues au Secrétariat de l'Ecole : 010474674 (Mme M. Gérard).

Objectif de la formation

Le doctorat en criminologie relève de la recherche scientifique. Il implique la réalisation, sur plusieurs années, d'un travail original et spécialisé dans le domaine de la criminologie, mené sous la direction d'un promoteur.

Conditions d'admission

Sont admis à l'examen pour le grade de docteur en criminologie

- les titulaires du diplômes d'études approfondies en criminologie obtenu dans une université belge, avec au moins un grade de distinction;
- les titulaires du grade de licencié en criminologie obtenu dans une université belge, avec au moins un grade de distinction et pour autant qu'ils soient les auteurs de plusieurs publications scientifiques;
- les titulaires d'un diplôme jugé équivalent aux 1^o et 2^o; cette équivalence est appréciée par le Conseil de l'Ecole de Criminologie.

Demande d'admission

Les procédures d'admission et d'inscription au rôle de l'Université sont précisées dans la partie "Accès aux études" de la page

WEB: <http://www.ucl.ac.be/etudes/libres/acces.html>

Structure générale du programme

Le grade académique de docteur s'obtient au terme d'un cursus doctoral à deux composantes obligatoires : d'une part formation scientifique de 60 crédits au plus haut niveau, dite "formation doctorale" dans les termes du décret ; d'autre part la réalisation de travaux de recherche "relatifs à la préparation d'une thèse de doctorat", de 120 crédits au moins.

Le cursus doctoral comprend quatre étapes obligatoires - l'admission, la confirmation, la défense privée et la soutenance publique - précédées éventuellement d'une étape d'admission provisoire.

Évaluation

L'examen consiste à présenter une dissertation originale sur un sujet criminologique et à subir avec succès une épreuve orale sur le travail présenté lors de la soutenance publique. Celle-ci est présentée devant un jury nommé par le Recteur et composé du promoteur et d'au moins quatre membres (l'un d'entre eux ne fait pas partie du personnel académique de l'UCL).